

Article 21 de l'arrêté du 14 mai 2019 relatif aux travaux hyperbares effectués en milieu subaquatique (mention A)

Date de mise à jour : 18 Avril 2023

Notre analyse

Les méthodes de plongée utilisant des dispositifs immersés, telles que les plongée bulle et à saturation, nécessitent de disposer d'un dispositif de communication permanente entre la surface et le dispositif immergé.

Dans le cas de la saturation, une liaison vidéo complète le dispositif audio.

Article 21 de l'arrêté du 14 mai 2019 relatif aux travaux hyperbares effectués en milieu subaquatique (mention A)

Les plongées à partir de dispositifs immersés sont dirigées à partir de la surface. Ces dispositifs comprennent un système de communication audio assurant la liaison permanente entre chaque opérateur intervenant en milieu hyperbare et la surface.

Le système de communication de l'équipement en saturation assure également une liaison vidéo avec la surface.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Questions / Réponses de la Direction générale du travail sur la prévention des risques liés au milieu hyperbare - 30 octobre 2020

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Je travaille dans un environnement hyperbare

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)